



### Rapport de résultat

<b>Nom du candidat :</b>	<b>Exemple de rapport</b>	<b>No de candidat :</b>	<b>009999</b>
<b>Examen Composante:</b>	<b>Examen écrit</b>	<b>Date d'examen :</b>	

Les examens de certification ou ceux menant à l'obtention d'un permis de pratique, comme l'examen écrit du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada, sont de nature sommative et confirmatrice. Ils servent à attester la compétence d'une personne à accéder à la pratique d'une profession afin d'assurer la protection du public. À cette fin, l'examen n'a pas été conçu à des fins d'éducation ou de diagnostic et là n'est pas non plus son objectif. C'est pourquoi il s'avère difficile de définir en détail les points faibles d'un candidat.

Malgré ce défi, notre organisme tente de brosser le profil des candidats n'ayant pas réussi l'examen en relativisant leurs forces et leurs faiblesses par rapport aux composantes clés de l'évaluation. Par conséquent, en plus de présenter le rendement de ces candidats, le rapport fait aussi état de la « performance moyenne » des autres candidats qui ont réussi l'examen dès leur première tentative, et ce, à des fins de comparaison.

Nous avons conçu ce rapport pour aider les candidats qui n'ont pas réussi l'examen à préparer leur prochaine tentative en mettant en lumière, de façon relative, leurs points forts et leurs points faibles. Cependant, le cas échéant, vous devrez étudier en profondeur l'ensemble des compétences et les champs prévus dans le plan d'examen. Ce plan d'examen est publié dans notre site Internet sous l'onglet *Ressources/Plan d'examen*.

### Interprétation des tableaux de rétroaction

Les tableaux de rétroaction présentent votre performance à l'examen et, s'il y a lieu, la **note moyenne des autres candidats**, pour vous permettre d'évaluer votre rendement.

En prenant connaissance des tableaux, gardez à l'esprit que l'information fournie a été calculée uniquement à des fins de rétroaction. En conséquence, les données présentées dans le rapport ne peuvent être directement considérées comme étant votre note totale.

### Degré de précision

Les tableaux 3 et 4 de ce rapport fournissent une appréciation des compétences évaluées lors de cet examen relativement au domaine, au champ d'exercice et à la compétence clé.

Pour qu'une donnée soit rapportée, le domaine, le champ d'exercice ou la compétence clé en question doit être évalué au moins cinq fois au cours de l'examen.

Pour ces motifs, les données associées aux domaines, champs d'exercice ou compétences clés qui sont évalués moins de cinq fois ne sont pas rapportées. Elles sont représentées par un tiret.

Les compétences clés ne sont pas toutes mesurées pour chacune des composantes, ou elles vont au-delà du seuil exigé pour accéder à la profession. Ces compétences sont plutôt désignées par le sigle « NM » (non mesurée).

### **Tableaux de commentaires**

#### **Tableau 1- Performance globale**

Le tableau 1 indique votre résultat final à l'examen. La décision de réussite ou d'échec de l'examen dépend UNIQUEMENT et exclusivement de la note totale que le candidat obtient en comparaison au niveau minimal de performance (NMP). Un NMP — lequel est fixé à 1,0 — doit être atteint pour réussir l'examen. Si la note totale atteint ou dépasse le NMP, la prestation du candidat est jugée satisfaisante; s'il n'est pas atteint, la prestation du candidat est jugée insatisfaisante. Veuillez consulter l'onglet *Réussir l'examen* de notre site Web pour savoir comment ce seuil minimal est établi.

Composante	Degré minimal de performance	Votre note totale	Votre résultat
Examen écrit	1.00	0.95	ÉCHEC

Tant le **NMP** que votre **note totale** sont des scores pondérés. Un tel score pondéré permet d'obtenir des points de comparaison uniformes d'un examen à l'autre pour mesurer la prestation des candidats. Ces scores sont établis en ajustant et en convertissant statistiquement les résultats bruts de manière à créer une échelle commune, le NMP étant défini à 1,0.

#### **Tableau 2 – Taux de réussite global**

Ce tableau présente les taux de réussite de l'ensemble des candidats subissant l'examen pour la première fois.

Composante	Taux de réussite
Examen écrit	85%

**Tableau 3 – Champs d'exercice et Domaines**

Ce tableau indique en pourcentage les points que vous avez obtenus par rapport au nombre total de points cumulables pour chaque domaine et champ d'exercice. Prenez note que le pointage maximal possible varie, car un plus grand nombre de points est attribué à certains champs d'exercice. Par exemple, un plus grand nombre de points est réservé au champ d'exercice de l'expertise clinique qu'à celui des soins centrés sur le patient.

Chaque champ d'exercice comporte un vaste groupe de compétences requises pour pouvoir pratiquer l'optométrie au Canada. Par exemple, le domaine Expertise clinique compte trois champs d'exercice : Évaluation, Diagnostic et planification, et Prise en charge du patient. Les domaines Savoir et Gestion de la pratique ne sont pas évalués dans le cadre de l'ECOS. De plus, sachez que nous utilisons les symboles suivants lorsqu'aucune donnée n'est présentée :

- « - » indique qu'il y avait moins de cinq éléments de notation rattachés au champ d'exercice.
- « NM » (non mesurée) indique l'absence de mesure dans cette composante de l'examen.

Champs d'exercice Domaines	Vos résultats moyens	Moyenne des pairs
<b>Expertise clinique</b>	65%	83%
Évaluation	65%	82%
Diagnostic et planification	55%	84%
Prise en charge du patient	65%	80%
<b>Communication</b>	60%	87%
<b>Collaboration</b>	85%	85%
<b>Soins centrés sur le patient</b>	63%	86%
<b>Professionalisme</b>	75%	88%
<b>Savoir</b>	90%	85%
<b>Gestion de la pratique</b>	70%	83%

Veillez consulter le plan d'examen pour en savoir plus à propos de la nature du contenu évalué.

**Tableau 4 – Rapport sur les compétences clés**

Ce tableau présente des données relatives à votre rendement par rapport aux compétences clés. Prenez note que le plan d'examen montre comment les indicateurs de performance sont rattachés à la compétence habilitante plutôt qu'à la compétence clé. De plus, sachez que nous utilisons les symboles suivants lorsqu'aucune donnée n'est présentée :

- « - » indique qu'il y avait moins de cinq éléments de notation rattachés à la compétence ou au résumé.
- « NM » (non mesurée) indique que la compétence ou le résumé n'est pas mesuré dans cette composante de l'examen.

<b>COMPÉTENCES CLÉS</b>	<b>Vos résultats</b>	<b>Moyenne des pairs</b>
<b>1.0 EXPERTISE CLINIQUE</b>	65%	83%
<b>ÉVALUATION</b>	65%	82%
1.1 Obtenir une observation médicale précise afin de déterminer une compréhension holistique des antécédents médicaux oculaires, visuels, systémiques et familiaux des patients, de l'état actuel des tâches visuelles et d'autres facteurs non médicaux afin d'établir une compréhension de la préoccupation principale et des besoins généraux.	55%	85%
1.2 Appliquer le jugement clinique et les évaluations diagnostiques pour formuler un diagnostic initial, un diagnostic secondaire et un diagnostic différentiel en fonction de l'observation médicale initiale.	66%	83%
1.3 Identifier les affections oculaires et médicales urgentes nécessitant des soins d'urgence et les trier en conséquence.	72%	80%
<b>DIAGNOSTIC ET PLANIFICATION</b>	55%	84%
1.4 Effectuer des examens de la vue afin d'évaluer et de diagnostiquer les troubles de la réfraction, les maladies et les dysfonctionnements de l'oeil et du système de vision.	61%	81%
1.5 Formuler un diagnostic final en tenant compte des données du patient et du diagnostic différentiel.	51%	87%
1.6 Formuler et modifier un plan de traitement et de gestion selon les réponses du patient, les priorités et les limites, ainsi que les traitements antérieurs.	56%	82%
1.7 Reconnaître les affections oculaires, visuelles ou systémiques qui nécessitent une évaluation, une cogestion ou une prise en charge par d'autres professionnels.	-	-
<b>PRISE EN CHARGE DU PATIENT</b>	65%	80%
1.8 Prescrire des lunettes, des lentilles cornéennes thérapeutiques, une thérapie visuelle, un contrôle de la myopie ou un entraînement visuel pour les troubles de la réfraction.	75%	79%
1.9 Présenter au patient les options de traitement et de prise en charge.	58%	85%
1.10 Informer le patient à propos de l'incidence de son mode de vie sur la santé oculaire.	55%	75%

1.11 Prescrire des agents pharmacologiques thérapeutiques, réaliser des traitements en clinique, ou effectuer le renvoi vers des interventions chirurgicales pour traiter les affections oculaires conformément à la réglementation provinciale.	86%	81%
<b>2.0 COMMUNICATION</b>	60%	87%
2.1 Établir et maintenir des relations avec les patients et, le cas échéant, avec leur famille, leurs aidants ou leurs mandataires spéciaux, en utilisant des compétences et des stratégies de communication.	48%	89%
2.2 Transmettre le diagnostic, le pronostic et les options de gestion d'une manière complète, logique et claire aux patients et, s'ils y sont autorisés, à leur famille, aux aidants ou aux mandataires spéciaux.	70%	84%
2.3 Établir et maintenir des relations ouvertes, respectueuses et solidaires avec le personnel, les collègues et les autres prestataires de soins de santé, en utilisant des compétences et des stratégies de communication.	68%	83%
2.4 Utiliser un langage, des stratégies de communication et une communication non verbale adaptés à la culture et inclusifs dans toutes les interactions professionnelles.	55%	87%
<b>3.0 COLLABORATION</b>	85%	85%
3.1 Identifier le(s) professionnel(s) de santé approprié(s) pour le renvoi et la consultation des patients, y compris les autres optométristes.	88%	84%
3.1 Effectuer le renvoi des patients vers des soins secondaires spécialisés qui peuvent nécessiter un traitement ou une gestion supplémentaire en dehors du champ de pratique de l'optométrie.	86%	85%
3.2 Cogérer les patients avec d'autres professionnels de la santé dans le cercle de soins, le cas échéant.	81%	86%
<b>4.0 SOINS CENTRÉS SUR LE PATIENT</b>	63%	86%
4.1 Collaborer avec les patients à l'élaboration d'options de gestion qui correspondent à leur bien-être et à leur état de santé général, ainsi qu'à leur mode de vie et à leurs réalités socioéconomiques.	55%	87%
4.2 Inclure les patients dans un processus décisionnel partagé qui déterminera le déroulement du traitement et du suivi.	66%	88%
4.3 Assurer la participation continue des patients au modèle de prise de décision partagée pour le traitement en cours et le plan de gestion.	60%	83%
4.4 Ensure continuing patient participation in the shared decision-making model for ongoing treatment and management plans.	62%	81%
4.5 Informer les patients sur leur état de santé général et sur la manière dont celui-ci, ainsi que les facteurs liés au mode de vie, peuvent avoir un impact sur la santé de leurs yeux et de leur vision.	63%	89%
4.6 Promouvoir la santé et la sécurité des patients, en tenant compte de la santé oculaire et visuelle des patients ainsi que de leur bien-être physique, psychologique et général.	71%	87%
<b>5.0 PROFESSIONNALISME</b>	75%	88%
5.1 Pratiquer avec responsabilité envers les patients, la profession et la société.	72%	87%

5.2 Interagir avec les patients et le public en respectant les normes professionnelles et éthiques.	78%	86%
5.3 Établir et maintenir une pratique sécuritaire, pour les patients et les collègues, tant physiquement que psychologiquement.	75%	91%
5.4 Maintenir les soins auto-administrés de nature personnelle, physique et mentale.	NM	
<b>6.0 MISSION PROFESSORALE</b>	90%	85%
6.1 Maintenir et actualiser en permanence les connaissances professionnelles par l'examen de la littérature scientifique à l'appui de la pratique fondée sur des preuves.	88%	84%
6.2 Intégrer et appliquer dans sa propre pratique les connaissances, les compétences cliniques et les techniques optométriques fondées sur des preuves nouvellement acquises.	86%	85%
6.3 Examiner de manière critique, et si cela est pertinent et dans les limites du champ d'application, appliquer les renseignements provenant d'autres disciplines de la santé afin d'améliorer sa propre pratique et les soins aux patients.	81%	86%
6.4 Améliorer la pratique professionnelle par l'apprentissage permanent et la formation continue, conformément aux exigences réglementaires provinciales.	95%	79%
6.5 Partager des renseignements et des connaissances sur la pratique clinique, les nouvelles procédures et les technologies émergentes afin de contribuer à la pratique des autres et de promouvoir la profession.	NM	
<b>7.0 GESTION DE LA PRATIQUE</b>	70%	83%
7.1 Offrir des services d'optométrie répondant aux besoins de la collectivité.	NM	
7.2 Assurer la disponibilité des ressources matérielles et humaines nécessaires à la pratique.	NM	
7.3 Gérer efficacement la charge de travail.	NM	
7.4 Reconnaître et respecter les lois encadrant la pratique commerciale de l'optométrie.	70%	83%
7.5 Maintenir des procédures d'assurance et de gestion du risque adaptées à la pratique commerciale de l'optométrie.	NM	